

Rapport sur les risques Pilier III - 2025

RAPPORT SUR LES RISQUES – PILIER III – 2025

Le règlement (UE) 2024/1623 (« CRR 3 ») a introduit de nouvelles exigences de publication et modifié des exigences existantes applicable depuis le 1er janvier 2025.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Ces données, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Le présent rapport Pilier III du Groupe BRED, par ses informations détaillées relatives aux fonds propres et aux risques, enrichit et complète le rapport annuel 2025 du Groupe BRED.

1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

3. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

4. RISQUE DE MARCHE

5. RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

6. RISQUES OPERATIONNELS

7. POLITIQUE DE REMUNERATION

1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à son engagement coopératif, BRED Banque Populaire a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégagant un résultat pérenne, gage de développement et de continuité de ses opérations.

Au sein du Groupe BPCE, BRED Banque Populaire et ses filiales (Groupe BRED) exercent de nombreuses activités. Elles proposent à leurs clients, en France et/ou à l'étranger, des produits et services financiers qu'elles produisent et/ou distribuent : banque de détail et de gros, services d'investissement à la clientèle, tenue de marché, gestion pour compte de tiers, crédit-bail, trade finance et correspondent Banking, e-commerce, capital investissement, gestion des flux, ingénierie financière et fiscale et autres services utiles à la clientèle. Le réseau d'agences de BRED Banque Populaire est implanté en Ile-de-France, en Normandie, en Picardie ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Le Groupe BRED est également présent à l'étranger et dans les territoires d'Outre-Mer.

Le Groupe BRED s'appuie sur son informatique propre, tant en France qu'à l'étranger, pour faire vivre son modèle d'affaires. Il adhère aux systèmes de place utiles à l'exercice de ses activités : système de paiement (notamment target2), de compensation, de règlement/livraison, etc.

BRED Banque Populaire est l'une des maisons-mères du Groupe BPCE. Elle effectue son activité de banque de plein exercice dans le cadre de son périmètre de consolidation. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité assurent la circulation du capital et visent à éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central. Ces mécanismes existent notamment au sein des Banques Populaires et entre les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Par ailleurs, BRED Banque Populaire inscrit son action dans le cadre des politiques proposées par BPCE en tant qu'organe central. Elle définit ses propres politiques qui doivent concilier son intérêt social et l'intérêt collectif du Groupe BPCE.

BRED Banque Populaire est une banque coopérative à capital fixe dans laquelle les sociétaires, clients de la banque, sont les détenteurs du capital au travers de parts sociales. Le capital apporté par les sociétaires, combiné à une forte capacité de mise en réserve des résultats, permet à BRED Banque Populaire de disposer d'un excellent ratio CET1 et de contribuer ainsi à la solvabilité du Groupe BPCE.

En tant que banque coopérative, BRED Banque Populaire est consciente de sa responsabilité sociale et exerce une démarche active en la matière. Cette démarche permet de conforter la réputation de la banque. BRED Banque Populaire déploie l'ensemble du dispositif lié à la protection de la clientèle ou aux lois, règlements, arrêtés et bonnes pratiques qui s'appliquent aux banques françaises.

BRED Banque Populaire ne s'engage pas sur des activités :

- qu'elle ne maîtrise pas afin de garantir son intégrité et, au-delà, celle du Groupe BPCE ;
- de négociation sur instruments financiers faisant intervenir le compte propre de la banque, à l'exception des activités utiles au financement de l'économie telles que décrites à l'article 2 de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires l'économie (en particulier investissements, la gestion saine et prudente de la trésorerie et la couverture des risques).

En outre, les activités aux profils de risques forts et rendements potentiellement importants mais incertains sont strictement encadrées.

Ces règles ont vocation de permettre de fonctionner au plus haut niveau d'éthique et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

Profil de risque de BRED Banque Populaire

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque de BRED Banque Populaire et se décline dans les politiques de gestion des risques dans le respect des règles du Groupe.

La Banque assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de banque de détail et aux activités mises en œuvre.

Du fait de notre modèle d'affaires, BRED Banque Populaire porte les principaux risques suivants.

Risque de crédit et de contrepartie

Induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises est encadré *via* des politiques de risques Groupe, reprises dans notre politique de risques, des limites de concentration par contrepartie, par pays et par secteur et un système délégué adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance.

Risque de taux structurel

Notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de notre Banque.

Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

Dont notamment le risque de capital (mesuré par les ratios de solvabilité et de levier), et les risques ESG, dont les risques climatiques, tant physique que de transition.

Risque de liquidité

Est piloté au niveau du Groupe BCPE qui alloue à notre Banque la liquidité complétant les ressources clientèle levées localement. BRED Banque Populaire demeure responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe.

Risques non financiers

Sont encadrés par des normes qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite (conduct risk), ainsi que d'autres risques opérationnels. Pour ce faire, il est mis en œuvre :

- un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau ;
- un suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par notre Banque ;
- des plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants.

Risques de marché

Les risques liés aux activités de marché de la BRED découlent de la gestion consolidée des investissements à moyen et long terme, des activités ALM et Trésorerie (liquidité et refinancement) et des opérations de la Salle des marchés (couverture de taux et de change, intermédiation et gestion de la liquidité sur signature BRED).

L'appétit au risque de BRED Banque Populaire

La mise en œuvre du dispositif d'appétit au risque s'articule autour de composantes essentielles :

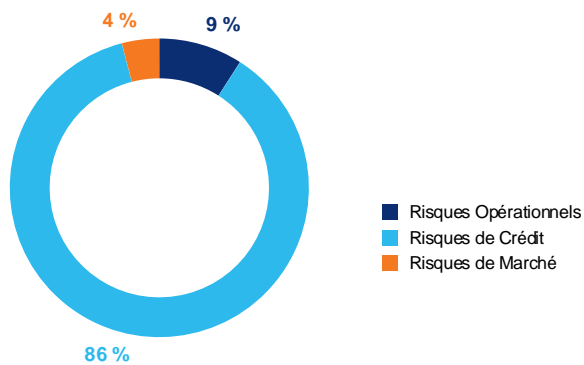
- la définition de référentiels communs, notamment d'identification des risques et d'évaluation de leur matérialité (objet du présent document) ;
- l'existence d'un dispositif d'encadrement des prises de risques (politiques, plafonds, limites) en ligne avec celles définies par la réglementation, en lien avec l'activité de notre établissement et son plan stratégique et budgétaire ;
- la répartition des expertises et responsabilités entre local et central ;
- la réalisation d'une cartographie des risques en lien avec le référentiel interne des risques du Groupe BPCE ainsi qu'avec les indicateurs d'appétit au risque et le plan annuel de contrôle interne ;

- le fonctionnement de la gouvernance permettant une application efficace et résiliente du RAF.

La matérialité des risques auxquels BRED Banque Populaire est exposée fait l'objet d'une évaluation sur la base de leur impact potentiel sur la trajectoire financière et stratégique de la banque. Ces risques matériels ont vocation à être couverts par des indicateurs d'appétit au risque, pourvus de seuils successifs déclenchant en cas de franchissement une gouvernance adaptée.

La répartition des risques pondérés au 31/12/2025 est la suivante.

Répartition des risques pondérés du Groupe Bred au 31/12/2025



2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 Cadre réglementaire

La surveillance réglementaire des fonds propres des établissements de crédit s'appuie sur les règles définies par le comité de Bâle.

Ces règles ont été renforcées suite à la mise en œuvre de Bâle III, avec un rehaussement du niveau des fonds propres réglementaires requis et l'introduction de nouvelles catégories de risques.

Les recommandations Bâle III ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (Capital Requirements directive - CRD IV) et le règlement no 575/2013 (Capital Requirements Regulation – CRR) du Parlement européen et du Conseil amendé par le règlement (UE) 2019/876 (le « CRR2 »). Tous les établissements de crédit de l'Union européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes, depuis le 1^{er} janvier 2014. Ces dispositions ont été complétées par le Règlement (UE) 2024/1623 (CRR3), dont certaines dispositions font l'objet d'un calendrier d'application progressif.

Les établissements de crédit assujettis sont ainsi tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio de CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio de Tier 1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux (ratio de solvabilité global), correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) ;
- auxquels viennent s'ajouter, à compter du 1^{er} janvier 2016, les coussins de capital qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions.

Ces coussins comprennent :

- un coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 qui vise à absorber les pertes dans une situation d'intense stress économique,
- un coussin contra cyclique qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Cette surcharge en fonds propres de base de catégorie 1 a vocation à s'ajuster dans le temps afin d'augmenter les exigences en fonds propres en période d'accélération du crédit au-delà de sa tendance et les desserrer dans les phases de ralentissement,
- un coussin pour le risque systémique à la main de chaque État membre, qui vise à prévenir et atténuer les risques systémiques qui ne sont pas couverts par le règlement (faible pour le Groupe BPCE eu égard aux pays d'implantation du Groupe),
- les différents coussins pour les établissements d'importance systémique qui visent à réduire le risque de faillite des grands établissements. Ils sont spécifiques à l'établissement. Le Groupe BPCE figure sur la liste des autres établissements d'importance systémique (A-EIS) et fait partie des établissements d'importance systémique mondiale (EISm). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et le coussin le plus élevé s'applique donc.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

En décembre 2025, le Groupe BRED est tenu de respecter un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5 % au titre du Pilier I, un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 de 6 % et enfin, un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

En complément des exigences minimales de fonds propres au titre du Pilier I, le Groupe BRED est soumis à des obligations de fonds propres de base de catégorie 1 supplémentaires :

- le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque ;
- le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du groupe. Le coussin contra cyclique maximum applicable au Groupe BRED à partir du 1^{er} janvier 2019 est de 2,5 %. Le taux d'exigence du coussin contra-cyclique est calculé chaque trimestre. Le taux de coussin contra-cyclique de la France, fixé par le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF), est de 1% depuis le 02 janvier 2024. La majorité des expositions du Groupe BRED étant localisée en France à hauteur de 77%, le taux de coussin contra-cyclique du Groupe BRED est de 0,83% au 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, les établissements de crédit doivent respecter les exigences prudentielles qui s'appuient sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le Pilier I définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées.

RAPPEL DES EXIGENCES AU TITRE DU PILIER I POUR LE GROUPE BRED au 31 décembre 2025

	06.2025	12.2025
Exigences réglementaires minimales		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	8,0%	8,0%
Exigences complémentaires		
Coussin de conservation	2,5%	2,5%
Coussin contra-cyclique maximum ⁽¹⁾	2,5%	2,5%
Exigences globales maximales pour le Groupe BRED		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9,5%	9,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	11,0%	11,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	13,0%	13,0%

⁽¹⁾ Le taux d'exigence du coussin contra-cyclique est calculé chaque trimestre

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I.

Il comporte :

- L'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ;
- L'estimation par la banque de ses besoins de fonds propres pour couvrir ses risques ;
- La confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par cette dernière, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Le Groupe BRED n'est pas soumis au taux Pilier II réglementaire (P2R). Son ratio global réglementaire est donc de 8,00 %, auquel s'ajoute le coussin de conservation du capital de 2,50 % et un coussin contracyclique de 0,83% qui reste bas eu égard aux pays d'implantation du groupe.

Pilier III

Le Pilier III a pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

2.2 Champ d'application

Périmètre prudentiel

Le Groupe BRED est soumis à une obligation de reporting réglementaire consolidé auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'autorité de supervision des banques de la zone euro. À cet effet, le Pilier III est établi sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation prudentiel est établi sur la base du périmètre de consolidation statutaire. La principale différence entre ces deux périmètres porte sur la méthode de consolidation des sociétés d'assurance qui sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, quelle que soit la méthode de consolidation statutaire.

Les sociétés d'assurance mises en équivalence dans le cadre du périmètre de consolidation prudentiel sont les suivantes :

- Prépar-Vie ;
- Prépar-IARD.

EU CC2 - PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

Le tableau ci-dessous présente le passage du bilan comptable au bilan prudentiel du Groupe BRED au 31/12/2025

Bilan consolidé IFRS - Actif - 31/12/2025 en millions d'euros	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel	Référence au tableau CC1
Caisses, banques centrales	24 732	-	24 732	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13 045	-	13 045	
- Dont instruments de dettes	3 337	-	3 337	
- Dont instruments de capitaux propres	7 687	-	7 687	
- Dont portefeuille de prêts	162	-	162	
- Dont opérations de pensions	0	-	0	
- Dont instruments financiers dérivés	1 859	-	1 859	
- Dont Dépôts de garantie versés	0	-	0	
Instruments dérivés de couverture - JV positive	201	-	201	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 143	-	25 143	
Titres de dette au coût amorti	2 753	-	2 753	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 383	-	9 383	
Prêts et créances sur la clientèle	47 497	-	47 497	
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2	-	2	
Placements des activités d'assurance	10 449	10 449	0	
Actifs d'impôts courants	19	-	19	1
Actifs d'impôts différés	192	3	189	
Comptes de régularisation et actifs divers	1 635	2	1 637	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-	0	
Participation aux bénéfices différée	0	-	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	441	600	1 040	
Immeubles de placement	80	-	80	
Immobilisations corporelles	347	13	334	
Immobilisations incorporelles	106	0	106	2
Ecarts d'acquisition	43	-	43	2
TOTAL	136 067	-9 863	126 204	
Bilan consolidé IFRS - Passif - 31/12/2025				
en millions d'euros				
	Périmètre	Retraitements	Périmètre	
	statutaire	prudentiels	prudentiel	
Banques centrales	12	-	12	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 212	70	1 142	3
- Dont Titres vendus à découverts	34	-	34	
- Dont autres passifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	
- Dont Instruments financiers dérivés	1 108	1	1 108	
- Dont dépôt de garantie reçus	-	-	-	
- Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	70	70	-	
Instruments dérivés de couverture - JV négative	315	-	315	
Dettes représentées par un titre	8 520	-	8 520	
Dettes envers les établissements de crédit	30 815	1	30 815	
Dettes envers la clientèle	76 191	90	76 281	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	10	1	11	
Passifs d'impôts différés	25	0	25	1
Comptes de régularisation et passifs divers	1 353	48	1 305	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurances	9 831	9 831	-	
Provisions	122	3	119	
Dettes subordonnées	6	0	6	3
Capitaux propres part du groupe BRED	7 548	0	7 548	4
Capital et primes liées	1 996	0	1 996	
Réserves consolidées	5 054	0	5 054	
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat	75	0	75	
Résultat de la période	423	0	423	
Participations ne donnant pas le contrôle	106	0	106	5
TOTAL	136 067	-9 863	126 204	

2.3 Composition des fonds propres prudentiels

Fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement no 575/2013 du Parlement européen du 26 juin 2013 relatif aux fonds propres.

Ils sont ordonnancés en trois catégories : fonds propres de base de catégorie 1, fonds propres additionnels de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2, dans lesquelles sont effectuées des déductions.

Les critères de ventilation dans les catégories sont définis par le degré décroissant de solidité et de stabilité, la durée et le degré de subordination.

BPCE01 - Fonds propres prudentiels

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2025 Bâle IV	30/06/2025 Bâle IV
Capital et primes liées	1 996	1 969
Réserves consolidées	5 054	5 066
Résultat	423	216
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	75	-89
Capitaux propres consolidés part du groupe	7 548	7 163
TSSDI classés en capitaux propres	0	0
Capitaux propres consolidés part du groupe hors TSSDI classés en capitaux propres	7 548	7 163
Participations ne donnant pas le contrôle	9	11
- Dont filtres prudentiels	0	0
Déductions	-222	-222
- Dont écarts d'acquisition	-61	-52
- Dont immobilisations incorporelles	-106	-115
- Dont autres déductions ⁽¹⁾	-55	-55
Retraitements prudentiels	-850	-773
- Dont déficit de provisions par rapport aux pertes attendues	-1	-1
- Dont Prudent Valuation	-89	-91
- Dont Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus dans des entités du secteur financier et dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissements importants	-524	-441
- Dont éléments de déduction d'AT1 excédant les fonds propres additionnels de catégorie 1 (ligne 1.2.10)	-99	-93
- Dont couverture insuffisante pour les expositions non performantes déductions - Pilier 1	-33	-36
- Dont déductions additionnelles des fonds propres de base de catégorie 1 au titre de l'article 3 de la CRR ⁽²⁾	-55	-68
- Dont actifs du fonds de retraite défini	-8	-4
- Dont autres retraitements prudentiels	-41	-39
Fonds propres de base de catégorie 1	6 485	6 179
Fonds propres additionnels de catégorie 1	0	0
Fonds propres de catégorie 1	6 485	6 179
Fonds propres de catégorie 2	74	72
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 559	6 251
⁽¹⁾ Engagements de paiement irrévocables (EPI)		
⁽²⁾ Couverture insuffisante pour les expositions non performantes - Impact backstop Pilier 2 - déduit au niveau établissement		

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Noyau dur et déductions

Les fonds propres principaux sont composés comme suit :

- capital ;
- réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- primes d'émission ou de fusion ;
- report à nouveau ;
- résultat net part du groupe ;
- gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ;
- participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales bancaires ou assimilées pour la quote-part après écrêtage éligible en CET1.

Les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- les impôts différés dépendant de bénéfices futurs ;
- les filtres prudentiels résultant des articles 32, 33, 34 et 35 du règlement CRR : les gains ou pertes sur couvertures de flux de trésorerie, les gains résultant d'opérations sur actifs titrisés, le risque de crédit propre ;
- les montants négatifs résultant d'un déficit de provision par rapport aux pertes attendues, calculé sur les encours sains et les encours en défaut ;
- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire ;
- les corrections de valeur découlant de l'évaluation prudente des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur (prudent valuation)
- la couverture insuffisante des expositions non performantes au titre du Pilier I et du Pilier II.

Ces déductions sont complétées par des éléments de fonds propres qui ne sont pas couverts par le CRR2.

BPCE02 - VARIATION DES FONDS PROPRES CET1

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres CET1
31/12/2024	6 014
Emissions de parts sociales	26
Résultat net de distribution prévisionnelle	379
Autres éléments	66
31/12/2025	6 485

BPCE03 - Détail des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

<i>en millions d'euros</i>	Intérêts minoritaires
Montant comptable (périmètre prudentiel) - 31/12/2025	106
TSSDI classés en intérêts minoritaires	
Minoritaires non éligibles	-81
Distribution prévisionnelle	
Ecrêtage sur minoritaires éligibles	-16
Autres éléments	0
Montant prudentiel - 31/12/2025	9

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont les suivants :

- les instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité suivant l'article 52 du règlement CRR ;
- les primes d'émission relatives à ces instruments.

Les déductions sont les suivantes :

- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises.

BPCE04 - Variation des fonds propres AT1

A fin décembre 2025, la BRED ne dispose pas de fonds propres AT1. A noter que la souscription à l'émission d'AT1 BPCE, comptabilisée à l'actif du groupe BRED est déduite du CET1 pour un montant de 98,6 M€ net de franchise.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 sont les suivants :

- les instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité suivant l'article 63 du règlement CRR ;
- les primes d'émission relatives aux éléments du Tier 2 ;
- le montant résultant d'un excédent de provision par rapport aux pertes attendues, calculé sur les encours sains et les encours en défaut.

Les déductions sont les suivantes :

- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises.

BPCE05 - Variation des fonds propres Tier 2

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres Tier 2
30/06/2025	72
Remboursement titres subordonnés	0
Décote prudentielle	0
Nouvelles émissions de titres subordonnés	0
Différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues	2
Déductions et ajustements transitoires	0
Effet change	0
31/12/2025	74

Exigences en fonds propres et risques pondérés

Conformément au règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement européen amendé par le règlement (UE) 2019/876 dit « CRR2 », les expositions au risque de crédit peuvent être mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'expositions bâloises ;
- l'approche « Notations internes » (IRB - Internal Ratings Based) fondée sur le système de notations internes de l'établissement financier se décline en deux catégories :
 - IRB-F « Notations Internes Fondation » pour laquelle les établissements utilisent uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
 - IRB-A « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

EU OV1 - Vue d'ensemble des risques pondérés

En millions d'euros		Risques pondérés		Exigences de fonds propres
		a	b	c
		31/12/2025	30/06/2025	31/12/2025
1	Risque de crédit (hors CCR)	29 754	29 184	2 380
2	Dont approche standard	16 176	15 925	1 294
3	Dont approche notations internes simple (F-IRB)	6 457	5 905	517
4	Dont approche par référencement	-	-	0
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	202	189	16
5	Dont approche notations internes avancée (A-IRB)	5 826	6 124	466
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	904	784	72
7	Dont approche standard	288	246	23
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	0
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	88	93	7
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	-	-	-
9	Dont autres CCR	528	446	42
10	Ajustements de l'évaluation du risque de crédit risque CVA	146	132	12
EU 10a	dont en approche standard (SA)	-	-	0
EU 10b	dont en approche basique (F-BA & R-BA)	146	132	12
EU 10c	dont en approche simplifiée	-	-	0
15	Risque de règlement	0	-	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	368	425	29
17	Dont approche IRB de la titrisation (SEC-IRBA)	-	-	0
18	Dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	368	425	29
19	Dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	-	-	0
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	0
20	Risque de marché	1 737	1 910	139
21	Dont approche alternative standard (ASA)	-	-	0
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (SA)	1 737	1 910	139
22	Of which the Alternative Internal Models Approach (A-IMA)	-	-	0
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassification entre trading et banking	-	-	-
24	Risque opérationnel	3 147	2 761	252
EU 24a	Expositions aux crypto	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sujet à une pondération de 250% du risque)	1 606	1 506	128
26	Application de l'output floor ⁽¹⁾ (%)	50,00%	50,00%	-
27	Plancher d'ajustement (avant l'application des mesures transitoires)	-	-	-
28	Plancher d'ajustement (après application des mesures transitoires)	-	-	-
29	Total	36 057	35 197	2 885

⁽¹⁾ l'output floor est appliqué au niveau du Groupe BPCE (il n'est pas appliqué aux bornes du Groupe BRED).

La méthodologie utilisée pour les approches en notations internes est développée dans la section « Risque de crédit ».

En complément de l'exigence requise au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché, le règlement du 26 juin 2013 prévoit le calcul d'une charge supplémentaire en couverture du risque de perte lié à la qualité de crédit de la contrepartie, correspondant à la CVA (*Credit Value Adjustment*).

Le tableau EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion une présentation plus détaillée des montants des actifs pondérés (RWA) liés au risque de CVA.

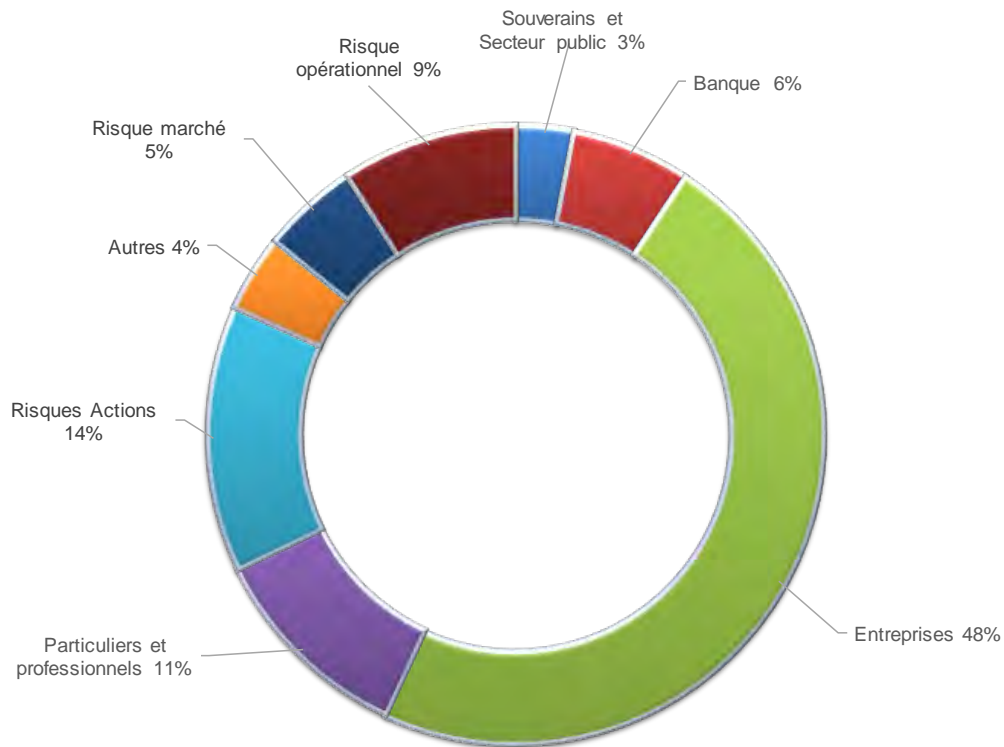
Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 36,1 milliards d'euros au 31 décembre 2025 contre 35,2 milliards d'euros au 30 juin 2025.

La hausse du montant des expositions au risque de crédit en approche « Standard » est liée principalement à la hausse de l'activité.

Synthèse des risques pondérés

Le tableau ci-dessous est conforme au format CRR, avec une présentation des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit et de contrepartie, hors CVA et après application des techniques de réduction du risque.

Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 4



Total RWA 36,1 Mrds € dont franchises 1,6 Mrds €

BPCE06 - RISQUES PONDERES PAR TYPE DE RISQUES ET DE METIERS

Bale IV 31/12/2025				
<i>En millions d'euros</i>	Risque de crédit ⁽¹⁾	Risque de marché	Risque opérationnel	Total
Banque de Proximité et d'Assurance ⁽²⁾	12 206	297	1 419	13 922
Banque de Financement et d'Investissement	8 315	902	872	10 089
International ⁽³⁾	7 150	284	560	7 994
Gestion consolidée des investissements	3 501	254	296	4 051
TOTAL DES RISQUES PONDERES	31 173	1 737	3 147	36 057
⁽¹⁾ Y compris CVA				
⁽²⁾ Y compris ALM				
⁽³⁾ Y compris financement du négoce international				

Bale IV 30/06/2025				
<i>En millions d'euros</i>	Risque de crédit ⁽¹⁾	Risque de marché	Risque opérationnel	Total
Banque de Proximité et d'Assurance ⁽²⁾	12 164	270	1 185	13 619
Banque de Financement et d'Investissement	8 074	1 123	715	9 912
International ⁽³⁾	6 697	253	481	7 432
Gestion consolidée des investissements	3 590	264	380	4 234
TOTAL DES RISQUES PONDERES	30 525	1 910	2 761	35 197
⁽¹⁾ Y compris CVA				
⁽²⁾ Y compris ALM				
⁽³⁾ Y compris financement du négoce international				

EU INS1 - Participations dans des sociétés d'assurance non déduites des fonds propres

		31/12/2025	
<i>En millions d'euros</i>		a	b
		Exposure value	Risk-weighted exposure amount
1	Own fund instruments held in insurance or re-insurance undertakings or insurance holding company not deducted from own funds	600	1 499

		31/12/2024	
<i>En millions d'euros</i>		a	b
		Exposure value	Risk-weighted exposure amount
1	Own fund instruments held in insurance or re-insurance undertakings or insurance holding company not deducted from own funds	584	2 159

2.4 Gestion de la solvabilité du groupe

Les approches retenues par le Groupe BRED pour le calcul des risques pondérés sont détaillées au paragraphe précédent nommé « Exigences en fonds propres et risques pondérés ».

BPCE07 - Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle IV

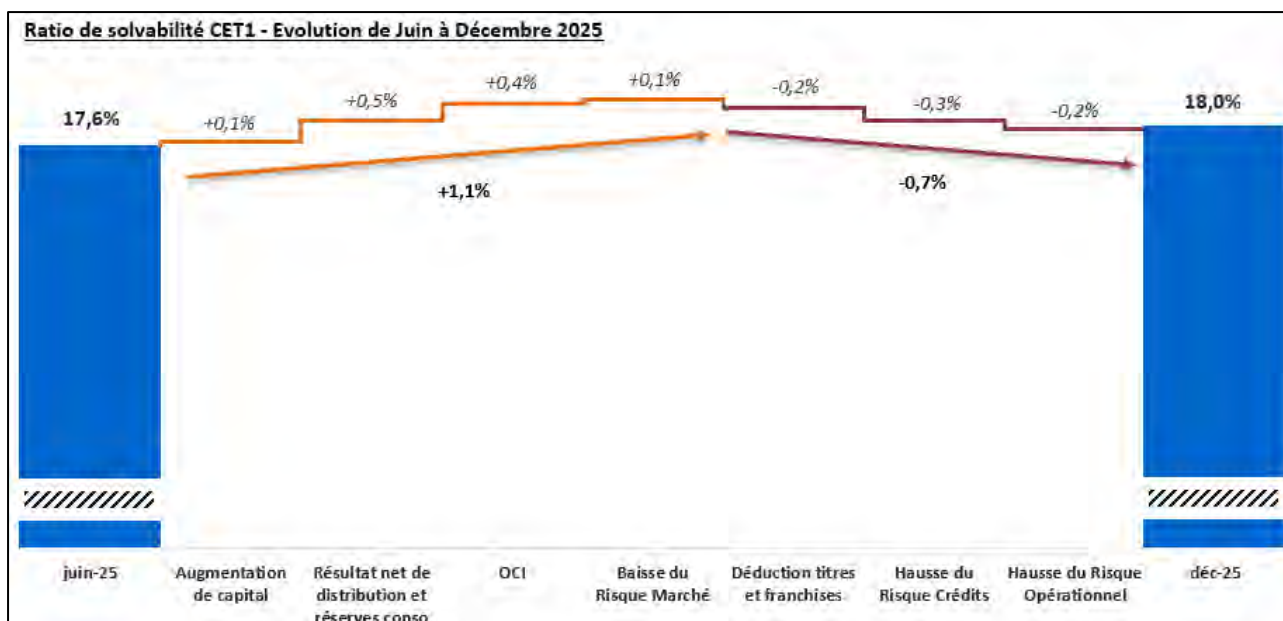
<i>en millions d'euros</i>	31/12/2025 Bâle IV	30/06/2025 Bâle IV
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 485	6 179
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (T1)	6 485	6 179
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	74	72
TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 559	6 250
Expositions en risque au titre du risque de crédit	31 026	30 394
Expositions en risque au titre du risque du règlement livraison	0	0
Expositions en risque au titre d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	146	132
Expositions en risque au titre du risque de marché	1 737	1 910
Expositions en risque au titre du risque opérationnel	3 147	2 761
TOTAL DES EXPOSITIONS EN RISQUE	36 057	35 197
Ratios de solvabilité		
Ratio de Common Equity Tier 1	18,0%	17,6%
Ratio de Tier 1	18,0%	17,6%
Ratio de solvabilité global	18,2%	17,8%

Évolution de la solvabilité du Groupe BRED à fin décembre 2025

Le ratio de Common Equity Tier 1 ainsi que le ratio Tier 1 s'élèvent à 18,0% au 31 décembre 2025 à comparer à 17,6% au 30 juin 2025.

Par ailleurs, l'évolution du ratio de Common Equity Tier 1 sur le second semestre 2025 s'explique par :

- la croissance des fonds propres Common Equity Tier 1, portée notamment par la progression du résultat net des dividendes, par la réévaluation des titres de participation BPCE et par l'augmentation de capital ;
- une légère augmentation des risques pondérés liée à l'activité, ainsi qu'une hausse du risque opérationnel liée aux évolutions de calcul par le groupe BPCE après la mise en œuvre du texte final de l'EBA.



Les fonds propres prudentiels du Groupe BRED étant majoritairement constitués de fonds propres durs CET1 au 31 décembre 2025, son ratio de solvabilité dit global est légèrement supérieur à son ratio de solvabilité CET1.

Au 31 décembre 2025, le ratio global ressort au très bon niveau de 18,2 % à comparer à 17,8 % au 30 juin 2025, en hausse de 0,4 point sur un an.

Le bon niveau de ce ratio démontre la forte capacité de la BRED à créer des fonds propres au travers de la mise en réserves de résultats.

Politique de gestion de la solvabilité du Groupe BRED

L'objectif de fonds propres et de capacité d'absorption des pertes (Loss Absorbing Capacity) est construit à partir des cibles de notation du Groupe BPCE, dans le respect des contraintes prudentielles.

C'est pourquoi, le pilotage de la solvabilité est conduit avec un management buffer élevé, d'une part, bien au-delà des contraintes prudentielles relatives aux ratios de solvabilité et, d'autre part, très au-dessus du seuil de déclenchement de la limitation de la distribution (Maximum Distribution Amount).

Ainsi, la gestion des fonds propres et de la capacité d'absorption des pertes est désensibilisée des évolutions prudentielles et amène le groupe à constituer sa capacité à absorber les pertes très majoritairement à partir du CET1.

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la BRED est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par l'organe central, BPCE SA (cf. Code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, un établissement affilié peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. Code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les exigences en capital, appelé CRR2, fait du ratio de levier une exigence contraignante applicable depuis le 28 juin 2021. L'exigence minimale de ce ratio à respecter à tout moment est de 3%. Cela est toujours en vigueur avec le règlement (UE) 2024/1623 ("CRR3").

Ce règlement autorise certaines exemptions dans le calcul des expositions, notamment concernant :

- L'épargne réglementée transférée à la Caisse des Dépôts et Consignation pour la totalité de l'encours centralisé ;
- Les opérations réalisées avec d'autres établissements du Groupe BPCE bénéficiant d'une pondération de 0% dans le calcul des risques pondérés.

L'article 429 bis du Règlement CRR3 maintient l'exemption par nature de 100 % des expositions liées à l'épargne centralisée.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan.

Le ratio de levier du Groupe BRED, calculé selon les règles du règlement sur les exigences en capital, s'élève à 5,54% au 31 décembre 2025, sur la base des fonds propres de catégorie 1 et avec l'application du règlement CRR permettant l'exemption de certaines expositions.

EU LR1 - LRSUM - PASSAGE DU BILAN STATUTAIRE A L'EXPOSTION DE LEVIER

En millions d'euros		31/12/2025	30/06/2025
		a	a
		Applicable amount	Applicable amount
1	Total assets as per published financial statements	136 067	125 095
2	Adjustment for entities which are consolidated for accounting purposes but are outside the scope of prudential consolidation	- 9 863	- 9 488
3	(Adjustment for securitised exposures that meet the operational requirements for the recognition of risk transference)	-	-
4	(Adjustment for temporary exemption of exposures to central banks (if applicable))	-	-
5	(Adjustment for fiduciary assets recognised on the balance sheet pursuant to the applicable accounting framework but excluded from the total exposure measure in accordance with point (i) of Article 429a(1) CRR)	-	-
6	Adjustment for regular-way purchases and sales of financial assets subject to trade date accounting	-	-
7	Adjustment for eligible cash pooling transactions	-	-
8	Adjustments for derivative financial instruments	624	1 117
9	Adjustment for securities financing transactions (SFTs)	1 483	1 437
10	Adjustment for off-balance sheet items (ie conversion to credit equivalent amounts of off-balance sheet exposures)	5 969	6 221
11	(Adjustment for prudent valuation adjustments and specific and general provisions which have reduced Tier 1 capital)	- 89	- 91
EU-11a	(Adjustment for exposures excluded from the total exposure measure in accordance with point (c) and point (ca) of Article 429a(1) CRR)	- 13 921	- 14 934
EU-11b	(Adjustment for exposures excluded from the total exposure measure in accordance with point (j) of Article 429a(1) CRR)	- 2 443	- 2 439
12	Other adjustments	- 738	- 641
13	Total exposure measure	117 090	104 042

Ratio conglomérat

En qualité d'établissement exerçant des activités de banque et d'assurance, le Groupe BRED est également tenu de respecter un ratio conglomérat. Le ratio est calculé en comparant le total des fonds propres du conglomérat financier à l'ensemble des exigences des activités bancaires et d'assurances.

Le ratio conglomérat permet de démontrer que les fonds propres prudentiels sont suffisants pour couvrir le cumul des exigences bancaires (selon les règles du règlement CRR) et des exigences du secteur assurance conformément la réglementation Solvency 2.

Le calcul de l'excédent en fonds propres est effectué sur la base du périmètre statutaire. Les exigences en fonds propres des sociétés d'assurance, déterminées pour le ratio de solvabilité bancaire par pondération de la valeur de mise en équivalence, sont remplacées par des exigences fondées sur la marge de solvabilité. Les exigences sur le périmètre bancaire sont déterminées en multipliant les risques pondérés par le taux en vigueur du Pilier II, soit 11,33 % au 31 décembre 2025 comme au 30 juin 2025.

Au 31 décembre 2025, l'excédent en fonds propres du Groupe BRED s'élève à 2,2 milliards d'euros.

2.5 Informations quantitatives détaillées

Les informations quantitatives détaillées relatives à la gestion du capital et exigences de fonds propres dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier III, les informations de la section précédente.

EU LI3 - RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION STATUTAIRE ET PRUDENTIEL

Au sein du groupe BRED, les deux entités suivantes sont consolidées, dans le périmètre de consolidation statutaire par intégration globale, et dans le périmètre de consolidation prudentiel par mise en équivalence :

- Prépar IARD ;
- Prépar Vie.

Pour les autres entités, il n'y a pas de différence entre le périmètre prudentiel et le périmètre statutaire.

	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation prudentielle		
				Intégration Globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence
CONSOLIDATION PAR INTEGRATION GLOBALE						
Société mère						
BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F					
Entreprises à caractère financier - Établissements de crédit						
Banque Franco Lao – 11 Lane Xang avenue – Hatsady Village – Chantabouly District Ventiana Capital – Lao Pdr – Laos	E	70,00	70,00	x		
BCI Mer Rouge – Avenue Mahamoud HAID, Plateau de Marabou – BP 2122 - Djibouti	E	51,00	51,00	x		
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BIC BRED Suisse – Boulevard du théâtre 8, 1204 Genève – Suisse	E	100,00	100,00	x		
BRED Bank Fidji Ltd – Tapoo city Building 5th Floor- Suva – Fiji Islands	E	90,00	90,00	x		
BRED Bank Cambodge – 30 Norodom bld, SANGRAT PHSAR THMEY 3 KHAN DAUN PENH Phnom Penh – Cambodge	E	100,00	100,00	x		
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED Vanuatu Lini Highway - PMB 9 088 Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00	85,00	x		
EPBF – 181, Chaussée de la Hulpe – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
SBE – Immeuble Village 1- 33 Place Ronde – 92800 Puteaux la Defense	F	90,00	50,00	x		
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	5,81	x		
Sofider – 3 rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00	100,00	x		
BRED Salomon Island – Kukum Highway Plaza – PO Box 1639 Honiara – Solomon Islands	E	85,00	85,00	x		
BRED Madagasikara Banque Populaire – 14, rue général Rabehevitra – 101 Antananarivo – Madagascar	E	70,00	70,00	x		
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit						
Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
NJR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
Promepar Asset Management – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Soredom – 12 bd du général de Gaulle – 97200 Fort-de-France	F	100,00	100,00	x		
Autres entreprises à caractère financier						
Adaxtra Capital – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED IT – 44, Smooth Life Tower 20th and 21th Floor, North Sathorn Road, Silom Sub District, Bang Rak District, Bangkok – Thaïlande	E	100,00	100,00	x		
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
FCC Elide – 41, avenue de l'opéra – 75002 Paris	F	100,00	100,00	x		
Foncière du Vanuatu – 1st Floor Kumul Highway – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00	100,00	x		
IRR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – Boîte 10 – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
Perspectives Entreprises – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Prepar Courtage – 33 place Ronde Imm village 1 – Quartier Valmy CS 90241 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00	x		
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Ingépar – Imm -village 1 Quartier Valmy – 33 Place Ronde CS 40245 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00	x		
Entreprises non financières - Assurances						
Prepar Iard – Imm village 1 – Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 90241, 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00			x
Prepar Vie – Imm. Village 1 – Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 90241, 92981 Paris la Defense Cedex	F	99,98	99,98			x
Autres entreprises non financières						
FONCIERE HEROUVILLE SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
HEROUVILLE 14 – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
FRP I SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
FRP II SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
FRP V SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
FRP VI SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
FRP VII SAS – 18 quai de la Rapée – 75012 PARIS	F	100,00	100,00	x		
CONSOLIDATION PAR MISE EN EQUIVALENCE						
Établissements de crédit						
ACLEDA – 61 Preah Monivong Blvd – Kahn Daun Penh – Phnom Penh - Cambodge	E	12,13	12,13			x
BCEL – 1, Pangkam street – Bang Xiengneun, Vientiane, Laos	E	10,00	10,00			x
BCI – 54, avenue de la Victoire BP K 5 – 98849 Noumea	F	49,90	49,90			x
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – BP 130 - 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00	15,00			x

EU CC1 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe VI, règlement d'exécution (UE) no 1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI.

		31/12/2025		30/06/2025
		(a)	(b)	(a)
		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Montants
<i>En millions d'euros</i>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 996	4	1 969
	dont: Type d'instrument 1			
	dont: Type d'instrument 2			
	dont: Type d'instrument 3			
2	Résultats non distribués	112	4	112
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	5 017	4	4 866
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0		0
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	0		0
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	9	5	11
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	379	4	171
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	7 513		7 129
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-89		-91
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-167	2	-167
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0	1	-7
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	2		13
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-1		-1
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0		0
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0		0
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-8		-4
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0		0
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-524		-441
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	0		0
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0		0
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	0		0
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0		0
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0		0
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0		0
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0		0
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	0		0
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0		0
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	0		0
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-99		-93
27a	Autres ajustements réglementaires	-143		-159
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-1 028		-950
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 485		6 179

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0	0
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	0	0
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	0	0
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	0	0
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0	0
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0	0
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	0
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0	0
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	0
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-99	-93
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	0	0
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	0	0
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-99	-93
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 485	6 179
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0	3
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	0	0
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0	0
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0	0
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	0
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0	0
50	Ajustements pour risque de crédit	78	76
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	78	76
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires			
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0	0
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-4	-4
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0	0
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0	0
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-4	-4
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	74	72
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	6 559	6 250
60	Montant total d'exposition au risque	36 057	35 197

Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	17,99%		17,55%
62	Fonds propres de catégorie 1	17,99%		17,55%
63	Total des fonds propres	18,19%		17,76%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,83%		7,83%
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%		2,50%
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,83%		0,83%
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%		0,00%
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%		0,00%
EU-67b	of which: additional own funds requirements to address the risks other than the risk of excessive leverage	0,00%		0,00%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	10,19%		9,76%
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	725		687
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	437		416
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	206		186
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0		0
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	204		201
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-		-
		100		76
		-		-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	78		76
Capital instruments subject to phase-out arrangements (only applicable between 1 Jan 2014 and 1 Jan 2022)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	0		0
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0		0
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0		0
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-6		-5

BPCE08 - Fonds propres additionnels de catégorie 1

Le Groupe BRED ne détient pas de fonds propres additionnels de Catégorie 1 (AT1).

BPCE09 - Émissions de titres subordonnés

NEANT

BPCE10 - Fonds propres de catégorie 2

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2025 Bâle IV	30/06/2025 Bâle IV
Instruments de fonds propres Tier 2 éligibles	0	0
Propres instruments de Tier 2	0	0
Instruments de fonds propres Tier 2 non éligibles mais bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	-4	-4
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	0	0
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres de catégorie 2	0	0
Éléments de déduction des fonds propres de catégorie 2 excédant les fonds propres de catégorie 2	0	0
Excédent de provision par rapport aux pertes attendues	78	76
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (TIER 2)	74	72

EU CCYB1 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CREDIT UTILISEES DANS LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE

		31/12/2025																											
		a		b		c		d		e		f		g		h		i		j		k		l		m			
		Expositions générales de crédit				Expositions de crédit pertinentes - risque de marché				Expositions de titrisation		Valeur d'exposition totale		Exigences de fonds propres								Risques pondérés		Pondérations des exigences de fonds propres (%)		Taux de coussin contractyclique (%)			
		Valeur exposée au risque selon l'approche standard		Valeur exposée au risque selon l'approche NI		Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard		Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		Valeur exposée au risque pour le portefeuille bancaire		Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation		Total											
En millions d'euros																													
010	Ventilation par pays																												
1	Allemagne	26	330	61	-	141	557	13	3	1	17	207	0,74%	0,75%															
2	Arménie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%															
3	Australie	0	21	1	-	-	21	0	0	0	5	0,02%	1,00%																
4	Belgique	139	281	17	-	-	438	22	0	0	22	276	0,99%	1,00%															
5	Bulgarie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,00%															
6	Chili	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,50%															
7	Chypre	-	1	-	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
8	Corée, république de	14	82	0	-	-	96	5	0	0	5	63	0,23%	1,00%															
9	Croatie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%															
10	Danemark	4	5	5	-	-	14	0	0	0	1	7	0,03%	2,50%															
11	Espagne	1	92	65	-	-	302	460	4	4	3	11	136	0,49%	0,50%														
12	Estonie	-	10	3	-	-	13	0	0	0	0	1	0,00%	1,50%															
13	France	10 347	32 347	838	-	-	690	44 221	1 688	24	6	1 718	21 480	76,83%	1,00%														
14	Grèce	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,25%															
15	Hong-Kong	-	10	-	-	-	10	0	0	0	0	1	0,00%	0,50%															
16	Hongrie	-	0	5	-	-	5	0	0	0	0	1	0,00%	1,00%															
17	Irlande	35	7	74	-	-	520	636	3	1	6	10	124	0,44%	1,50%														
18	Islande	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,50%															
19	Lettonie	-	-	1	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
20	Lituanie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
21	Luxembourg	35	577	112	-	-	643	1 366	31	5	5	42	525	1,88%	0,50%														
22	Norvège	-	33	-	-	-	33	1	0	0	1	7	0,02%	2,50%															
23	Pays-bas	9	191	57	-	-	526	782	8	2	4	14	181	0,65%	2,00%														
24	République Tchèque	-	12	-	-	-	12	0	0	0	0	3	0,01%	1,25%															
25	Roumanie	-	2	-	-	-	2	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
26	Pologne	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
27	Royaume-uni	24	230	108	-	-	198	560	7	2	3	12	146	0,52%	2,00%														
28	Slovaquie	-	33	-	-	-	33	0	0	0	0	4	0,01%	1,50%															
29	Slovenie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%															
30	Suède	-	8	-	-	-	8	0	0	0	0	1	0,00%	2,00%															
	Autres pays pondérés à 0%	4 586	1 347	151	-	-	149	6 233	372	10	2	383	4 792	17,14%	0,00%														
020	Total	15 220	35 620	1 496	-	3 169	55 504	2 155	52	29	2 237	27 959	100,00%																

		30/06/2025																											
		a		b		c		d		e		f		g		h		i		j		k		l		m			
		Expositions générales de crédit				Expositions de crédit pertinentes - risque de marché				Expositions de titrisation		Valeur d'exposition totale		Exigences de fonds propres								Risques pondérés		Pondérations des exigences de fonds propres (%)		Taux de coussin contractyclique (%)			
		Valeur exposée au risque selon l'approche standard		Valeur exposée au risque selon l'approche NI		Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard		Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		Valeur exposée au risque pour le portefeuille bancaire		Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation		Total											
En millions d'euros																													
010	Ventilation par pays																												
1	Arménie	-	0	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%			
2	Australie	9	20	8	-	-	-	-	37	1	0	1	18	0,07%	1,00%														
3	Belgique	155	333	33	-	-	-	-	522	32	0	0	32	389	1,44%	1,00%													
4	Bulgarie	-	0	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,00%													
5	Chili	-	0	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,50%													
6	Chypre	-	1	-	-	-	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%													
7	République Tchèque	-	12	-	-	-	-	-	12	0	0	0	0	0	0,00%	1,25%													
8	Allemagne	11	319	325	-	-	191	846	12	7	2	20	251	0,91%	0,75%														
9	Danemark	-	14	12	-	-	-	26	1	0	0	1	13	0,05%	2,50%														
10	Estonie	-	-	46	-	-	-	46	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%														
11	France	9 920	30 700	1 194	-	-	654	42 469	1 666	23	6	1 696	21 195	76,52%	1,00%														
12	Royaume-uni	54	310	221	-	-	237	823	9	2	3	14	177	0,64%	2,00%														
13	Hong-Kong	-	10	-	-	-	-	10	0	0	0	1	0,00%	0,50%															
14	Croatie	-	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%														
15	Hongrie	-	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,50%														
16	Irlande	41	7	86	-	-	498	633	4	1	5	10	130	0,47%	1,50%														
17	Islande	-	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,50%														
18	Corée, république de	29	22	1	-	-	-	52	2	0	0	2	21	0,07%	1,00%														
19	Lituanie	-	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%														
20	Luxembourg	46	671	145	-	-	604	1 467	40	6	5	51	640	2,31%	0,50%														
21	Lettonie	-	-	1	-	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%														
22	Pays-bas	9	158	143	-	-	530	840	5	3	7	14	178	0,64%	2,00%														
23	Norvège	0	23	6	-	-	-	29	1	0	0	1	9	0,03%	2,50%														
24	Roumanie	0	2	-	-	-	-	2	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%														
25	Suède	-	15	27	-	-	-	43	0	0	0	0	5	0,02%	2,00%														
26	Slovenie	-	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%														
27	Slovaquie	13	16	-	-	-	-	29	0	0	0	0	4	0,01%	1,50%														
	Autres pays pondérés à 0%	4 275	1 412	754	-	-	443	6 883	350	16	6	372	4 656	16,81%	0,00%														
020	Total	14 562	34 046	3 004	-	3 157	54 769	2 123	59	34	2 216	27 700	100,00%																

CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contractuel spécifique à l'établissement

En millions d'euros		31/12/2025	30/06/2025
		a	a
1	Montant total d'exposition au risque	36 057	35 197
2	Taux de coussin de fonds propres contractuel spécifique à l'établissement	0,83%	0,83%
3	Exigence de coussin de fonds propres contractuel spécifique à l'établissement	299	294

NB : Le taux de coussin de fonds propres contractuel est déterminé en fonction du taux de coussin appliqué aux pays dans lesquels le groupe BRED est exposé.

EU PV1 - CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA)

En millions d'euros		31/12/2025										
		a	b	c	d	e	EU e1		EU e2	f	g	h
		Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification		Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire
Category level AVA	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement					
1	Incertitude sur les prix du marché	58	16	0	12	-	1	0	58	58	-	
3	Coûts de liquidation	5	0	3	1	-	-	-	8	8	-	
4	Positions concentrées	5	-	1	8	-	-	-	14	-	14	
5	Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Risque lié au modèle	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	
7	Risque opérationnel	3	0	0	0	-	-	-	3	-	3	
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5	
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)								89	66	23	

En millions d'euros		30/06/2025										
		a	b	c	d	e	EU e1		EU e2	f	g	h
		Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification		Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire
Category level AVA	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement					
1	Incertitude sur les prix du marché	59	11	0	18	-	2	0	55	55	-	
3	Coûts de liquidation	3	1	1	4	-	-	-	6	6	-	
4	Positions concentrées	5	-	-	16	-	-	-	21	-	21	
5	Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Risque lié au modèle	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	
7	Risque opérationnel	3	0	0	1	-	-	-	4	-	4	
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5	
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)								91	61	30	

EU LR2 - LRCOM - RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée trimestriellement à partir du bilan et du hors bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pension font l'objet de retraitements spécifiques. Les engagements donnés se voient affecter d'un facteur de conversion conformément à l'article 429 paragraphe 1, du CRR.

		CRR leverage ratio exposures	
		a	b
		31/12/2025	30/06/2025
<i>En millions d'euros</i>			
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	121 512	110 796
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-652	-848
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-851	-755
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	120 008	109 193
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	1 231	858
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	2 130	1 818
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale))	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	3 360	2 676
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	2 672	2 485
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	5	0
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	1 477	1 437
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	4 155	3 922
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	12 121	11 254
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	- 6 191	- 5 630
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	5 930	5 624

Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	- 13 921	- 14 934
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	- 2 443	- 2 439
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Excluded exposures to shareholders according to Article 429a (1), point (da) CRR)	-	-
EU-22l	(Exposures deducted in accordance with point (q) of Article 429a(1) CRR)	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	- 16 364	- 17 373
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	6 485	6 179
24	Mesure de l'exposition totale	117 090	104 042
Leverage ratio			
25	Ratio de levier (%)	5,54%	5,94%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	5,54%	5,94%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	5,54%	5,94%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 917	2 739
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 678	2 485
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	117 329	104 296
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	117 329	104 296
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,53%	5,92%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,53%	5,92%

EU LR3 - LRSPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTE DERIVES, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

		31/12/2025	30/06/2025
		a	a
<i>En millions d'euros</i>		CRR leverage ratio exposures	
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	105 297	93 640
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	1 562	2 974
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	103 735	90 666
EU-4	Obligations garanties	395	432
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	46 172	35 164
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	527	500
EU-7	Établissements	1 976	2 059
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	16 556	16 152
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 421	4 958
EU-10	Entreprises	15 187	14 333
EU-11	Expositions en défaut	1 617	1 621
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	15 885	15 446

EU INS2 - Conglomerats financiers - Informations sur les fonds propres et le ratio d'adéquation des fonds propres

		a	a
		31/12/2025	31/12/2024
<i>En millions d'euros</i>			
1	Supplementary own fund requirements of the financial conglomerate (amount)	295	161
2	Capital adequacy ratio of the financial conglomerate (%)	17,15%	15,63%

3. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

La politique globale des risques de crédit est encadrée notamment par le dispositif d'appétit au risque, structuré autour de la définition du niveau de risque, et d'indicateurs encadrant cet appétit. L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque de crédit du Groupe BRED et se décline dans les politiques de risque de crédit du Groupe.

De manière générale, le processus de décision de crédit s'appuie sur la capacité du client demandeur à rembourser la dette sollicitée, sur la base de flux futurs de capitaux dont l'origine et le circuit sont clairement identifiés et la probabilité de survenance raisonnablement réaliste.

Les informations qualitatives et organisationnelles relatives à la gouvernance et à la surveillance du risque de crédit et de contrepartie ainsi que les informations relatives à l'utilisation des techniques de réduction des risques sont traitées dans le rapport annuel Groupe BRED 2025 – Chapitre 4 - Gestion et contrôle de la conformité et des risques du Groupe BRED Banque Populaire.

Le présent rapport complète ce document des informations quantitatives et qualitatives détaillées (tableaux réglementaires CRR3 notamment).

Les variables clés déclinées dans les tableaux sont :

- l'exposition : la totalité des actifs (ex : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la banque ;
- la valeur exposée au risque (Exposure at Default, EAD) ;
- la probabilité de défaut (PD) ;
- la perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) ;
- la perte attendue (Expected Loss, EL) : la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles.
- les risques pondérés (Risk-Weighted Assets, RWA).

Les axes de restitution présentent les expositions par approche standard ou IRB, par zone géographique, par secteur d'activité et par maturité. Ils présentent également la qualité de crédit par approche standard ou IRB, par zone géographique et par secteur d'activité.

Expositions brutes par catégorie

en Millions d'euros	31/12/2025			31/12/2024
	Standard	IRB	SEC ERBA	Total
Souverains	46 940,20	10,80		46 951,00
Admin régionales ou locales	930,80			930,80
Entités du secteur public	1 233,40	0,40		1 233,80
Banques multilatérales de développement	60,30			60,30
Organisations internationales	50,80			50,80
Établissements	7 814,80	6 167,40		13 982,20
Obligations sécurisées	46,10			46,10
Entreprises	8 356,70	20 893,70		29 250,40
Clientèle de détail	1 080,70	23 733,80		24 814,50
Expositions garanties par un bien immobilier	3 981,00			3 981,00
Expositions présentant un risque élevé				0,00
Expositions en défaut	729,40			729,40
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	1 826,80			1 826,80
Actions		106,50		106,50
Titrisation			3 168,90	3 168,90
Autres actifs	2 283,50			2 283,50
TOTAL	75 334,50	50 912,60	3 168,90	129 416,00

Titrisation : Pour BRED Banque Populaire les expositions brutes du portefeuille bancaire s'élèvent à 3169 millions d'euros au 31 décembre 2025, en hausse de 325 millions d'euros sur l'exercice.

Expositions et RWA

en Millions d'euros	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA
Souverains (dont dépôts banque centrale)	46 951	1 155,40	31 931,60	1 179,70	15 019,40	- 24,30
Admin régionales ou locales	930,80	125,90	695,60	96,60	235,20	29,30
Entités du secteur public	1 233,80	278,70	1 017,10	316,90	216,70	- 38,20
Banques multilatérales de développement	60,30	22,60	226,70	19,30	- 166,40	3,30
Organisations internationales	50,80	-	53,00	-	- 2,20	-
Établissements	13 982,20	2132,80	12 838,80	1 684,20	1 143,40	448,60
Obligations sécurisées	46,10	4,60	49,70	5,00	- 3,60	- 0,40
Entreprises	29250,40	14 244,80	26 525,50	15 035,20	2 724,90	- 790,40
Clientèle de détail	24 814,50	3 765,60	24 763,50	4 151,40	51,00	- 385,80
Expositions garanties par un bien immobilier	3981,00	1659,10	2 979,30	1 035,80	1 001,70	623,30
Expositions présentant un risque élevé	-	-	100,40	119,90	- 100,40	- 119,90
Expositions en défaut	729,40	491,70	478,40	317,40	251,00	174,30
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	1826,80	4605,70	468,40	1 253,20	1 358,40	3 352,50
Actions	106,50	1 293,90	1 485,40	6 362,80	- 1 378,90	- 5 068,90
Titrisation	3 168,90	368,50	2 843,60	372,50	325,30	- 4,00
Autres actifs	2 283,50	877,10	1 941,90	779,10	341,60	98,00
TOTAL	129 416,00	31 026,40	108 398,90	32 729,00	21 017,10	- 1 702,60

EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes au 31/12/2025

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	25 192	25 147	45	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	(0)	0	0	
Prêts et avances	55 281	47 545	7 570	2 164	0	2 160	(373)	(90)	(283)	(853)	0	(852)	26 546	838	
Banques centrales	37	37	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	2 987	2 968	19	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0	21	0	
Établissements de crédit	7 149	6 988	0	0	0	0	(2)	(2)	(0)	0	0	0	14	0	
Autres Entreprises Financières	3 043	2 998	45	14	0	14	(1)	(1)	(1)	(10)	0	(10)	196	0	
Entreprises Non Financières	22 557	17 923	4 629	1 329	0	1 325	(305)	(68)	(237)	(555)	0	(555)	9 420	406	
Dont PME	11 897	8 527	3 369	728	0	727	(235)	(36)	(200)	(292)	0	(292)	8 100	242	
Ménages	19 508	16 631	2 877	821	0	821	(64)	(19)	(45)	(287)	0	(287)	16 895	431	
Titres de créance	27 009	26 459	30	1	0	1	(3)	(3)	(0)	(1)	0	(1)	270	0	
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	20 281	20 281	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	1 621	1 615	5	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0	0	0	
Autres Entreprises Financières	3 992	3 554	3	1	0	1	(1)	(1)	(0)	(1)	0	(1)	270	0	
Entreprises Non Financières	1 116	1 009	22	0	0	0	(2)	(2)	(0)	(0)	0	0	0	0	
Expositions Hors Bilan	14 966	11 378	978	54	0	51	(25)	(11)	(14)	(19)	0	(18)	1 439	15	
Banques centrales	3	3	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	1 445	237	2	0	0	0	(1)	(1)	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	1 659	603	12	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0	0	0	
Autres Entreprises Financières	1 281	1 228	2	4	0	4	(0)	(0)	(0)	(2)	0	(2)	216	0	
Entreprises Non Financières	9 536	8 348	879	45	0	43	(18)	(8)	(10)	(16)	0	(16)	857	14	
Ménages	1 043	960	83	4	0	4	(5)	(1)	(4)	(0)	0	(0)	366	1	
Total	122 448	110 529	8 623	2 219	0	2 212	(401)	(104)	(297)	(872)	0	(872)	28 255	853	

EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes au 31/12/2024

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	11 905	11 871	34	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0	0	0	
Prêts et avances	51 375	43 662	7 558	1 986	0	1 981	(360)	(82)	(279)	(812)	0	(812)	24 968	844	
Banques centrales	31	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	2 600	2 600	0	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0	1	0	
Établissements de crédit	6 410	6 241	22	5	0	5	(6)	(4)	(1)	(5)	0	(5)	0	0	
Autres Entreprises Financières	2 330	2 286	44	7	0	7	(2)	(1)	(2)	(7)	0	(7)	44	0	
Entreprises Non Financières	21 142	16 594	4 540	1 160	0	1 155	(287)	(61)	(226)	(521)	0	(520)	8 945	403	
<i>Dont</i> PME	9 373	6 603	2 768	713	0	710	(185)	(28)	(156)	(272)	0	(271)	6 045	293	
Ménages	18 863	15 911	2 952	813	0	813	(65)	(15)	(50)	(280)	0	(280)	15 979	441	
Titres de créance	24 875	24 283	8	1	0	1	(2)	(2)	(0)	(1)	0	(1)	238	0	
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	18 990	18 990	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	1 304	1 304	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0	0	0	
Autres Entreprises Financières	3 606	3 152	2	1	0	1	(1)	(1)	(0)	(1)	0	(1)	238	0	
Entreprises Non Financières	975	837	6	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0	0	0	
Expositions Hors Bilan	14 253	9 754	1 127	84	0	82	(24)	(13)	(11)	(22)	0	(22)	962	31	
Banques centrales	5	5	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	1 913	274	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0	0	0	
Établissements de crédit	2 054	566	15	0	0	0	(4)	(3)	(1)	(0)	0	(0)	0	0	
Autres Entreprises Financières	1 285	1 280	5	9	0	9	(1)	(1)	(0)	(2)	0	(2)	57	0	
Entreprises Non Financières	8 004	6 714	1 031	71	0	68	(15)	(7)	(7)	(20)	0	(20)	563	29	
Ménages	992	916	76	5	0	5	(5)	(1)	(3)	0	0	0	342	2	
Total	102 408	89 570	8 728	2 072	0	2 064	(387)	(97)	(290)	(835)	0	(835)	26 168	876	

EU CR1-A - Echéance des expositions au 31/12/2025

En millions d'euros		31/12/2025					Total
		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
1	Prêts et avances	2 905	18 473	15 068	18 522	1 251	56 220
2	Titres de créance	-	1 243	20 056	5 187	521	27 006
3	Total	2 905	19 716	35 123	23 709	1 772	83 226

EU CR1-A - Echéance des expositions au 31/12/2024

En millions d'euros		31/12/2024					Total
		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
1	Prêts et avances	3 435	17 565	13 817	17 664	820	53 301
2	Titres de créance	-	2 468	18 535	3 284	3 612	27 900
3	Total	3 435	20 034	32 352	20 948	4 432	81 201

TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES

Données présentées au titre de la norme IFRS7

BRED Banque Populaire a traditionnellement recours à des garanties réelles (hypothèques, nantissement d'actifs...) et à des garanties personnelles (sociétés de caution mutuelle, garantie BRED Habitat, garanties CASDEN, partage en risque...). BRED Banque Populaire a mis en place un dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation. La prise en compte des garanties dans les calculs des actifs pondérés (techniques de réduction du risque de crédit) diminue l'exigence en fonds propres associés aux engagements garantis.

EU CR3 - Techniques de réduction du risque de crédit au 31/12/2025

En millions d'euros		31/12/2025				
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	54 028	27 384	17 085	10 299	-
2	Titres de créance	26 736	270	-	270	-
3	Total	80 764	27 654	17 085	10 569	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	474	838	474	363	-
5	<i>Dont en défaut</i>	475	838			

EU CR3 - Techniques de réduction du risque de crédit au 31/12/2024

31/12/2024

<i>En millions d'euros</i>		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	38 281	25 813	16 453	9 360	-
2	Titres de créance	24 635	238	-	238	
3	Total	62 916	26 051	16 453	9 598	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	330	844	452	393	-
5	<i>Dont en défaut</i>	331	844			

ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES

Données présentées au titre de la norme IFRS7

EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance au 31/12/2025

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal												
	Expositions performantes				Expositions non performantes								Dont en défaut
	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues													
Prêts et avances	55 281	55 023	258	2 164	1 789	153	76	54	61	7	24	2 164	
Banques centrales	37	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	2 987	2 987	-	0	0	-	-	-	-	-	-	0	
Établissements de crédit	7 149	7 149	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres Entreprises Financières	3 043	3 043	-	14	14	-	-	-	-	-	-	14	
Entreprises Non Financières	22 557	22 332	225	1 329	1 117	91	41	28	42	3	7	1 329	
Dont PME	11 897	11 750	147	728	637	44	22	10	11	2	3	728	
Ménages	19 508	19 475	33	821	658	62	34	25	20	4	18	821	
Titres de créance	27 009	27 009	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	20 281	20 281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	1 621	1 621	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres Entreprises Financières	3 992	3 992	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	
Entreprises Non Financières	1 116	1 116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions Hors Bilan	14 966			54								51	
Banques centrales	3			-								-	
Administrations publiques	1 445			-								-	
Établissements de crédit	1 659			-								-	
Autres Entreprises Financières	1 281			4								4	
Entreprises Non Financières	9 536			45								43	
Ménages	1 043			4								4	
Total	122 448	107 224	258	2 219	1 790	153	76	54	61	7	24	2 217	

EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance au 31/12/2024

Données présentées au titre de la norme IFRS7

Expositions performantes	Valeur comptable brute / Montant nominal												
	Expositions performantes				Expositions non performantes								Dont en défaut
	En millions d'euros	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues													
Prêts et avances	51 375	51 229	146	1 986	1 633	155	70	41	55	9	23	1 986	
Banques centrales	31	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	2 600	2 600	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	
Établissements de crédit	6 410	6 410	0	5	-	-	-	-	5	-	-	5	
Autres Entreprises Financières	2 330	2 330	-	7	6	1	-	-	-	-	-	7	
Entreprises Non Financières	21 142	21 036	107	1 160	979	84	28	21	38	3	7	1 160	
Dont PME	9 373	9 292	80	713	625	38	20	13	12	2	4	713	
Ménages	18 863	18 824	39	813	648	70	42	20	12	6	16	813	
Titres de créance	24 875	24 875	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	18 990	18 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	1 304	1 304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres Entreprises Financières	3 606	3 606	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	
Entreprises Non Financières	975	975	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions Hors Bilan	14 253			84								84	
Banques centrales	5			-								-	
Administrations publiques	1 913			-								-	
Établissements de crédit	2 054			-								-	
Autres Entreprises Financières	1 285			9								9	
Entreprises Non Financières	8 004			71								70	
Ménages	992			5								5	
Total	102 408	88 010	146	2 072	1 635	155	70	41	55	9	23	2 072	

QUALITE DE CREDIT

Données présentées au titre de la norme IFRS7

EU CQ4 - Qualité des expositions par zone géographique au 31/12/2025

		31/12/2025					
		Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
En millions d'euros		Dont non performantes	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
010	Expositions au bilan	109 647	2 166	2 166	108 965	(1 230)	0
020	France	79 257	1 904	1 904	78 744	(1 047)	0
030	Etats-Unis	15 257	1	1	15 238	(1)	0
040	Royaume-Uni	2 032	7	7	2 022	(8)	0
050	Espagne	1 279	1	1	1 278	(1)	0
060	Luxembourg	1 144	-	-	1 089	(1)	0
070	Autres pays	10 679	251	251	10 594	(172)	0
080	Expositions hors bilan	15 020	54	51		(44)	
090	France	10 740	54	51		(38)	
100	Belgique	762	-	-		(0)	
110	Luxembourg	474	-	-		(0)	
120	Suisse	361	-	-		(0)	
130	Autriche	284	-	-		(0)	
140	Autres pays	2 399	0	0		(6)	
150	Total	124 667	2 219	2 217	108 965	(1 230)	(44)

EU CQ4 - Qualité des expositions par zone géographique au 31/12/2024

		31/12/2024					
		Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
En millions d'euros		Dont non performantes	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
010	Expositions au bilan	78 238	1 988	1 988	77 507	(1 175)	0
020	France	51 533	1 692	1 692	51 133	(977)	0
030	États-Unis	13 397	2	2	13 377	(1)	0
040	Japon	1 561	-	-	1 561	(1)	0
050	Luxembourg	1 340	1	1	1 272	(0)	0
060	Royaume Uni	1 091	7	7	1 081	(9)	0
070	Autres pays	9 317	286	286	9 083	(187)	0
080	Expositions hors bilan	14 337	84	84		(47)	
090	France	8 901	84	84		(39)	
100	Belgique	1 584	-	-		(0)	
110	Danemark	569	-	-		(0)	
120	Chine	569	-	-		(0)	
130	Luxembourg	431	-	-		(0)	
140	Autres pays	2 282	0	0		(7)	
150	Total	92 575	2 072	2 072	77 507	(1 175)	(47)

EU CQ5 – Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité au 31/12/2025

En millions d'euros

		31/12/2025					
		Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes					
			Dont en défaut				
010	Agriculture, sylviculture et pêche	155	19	19	155	(11)	-
020	Industries extractives	38	23	23	38	(11)	-
030	Industrie manufacturière	1 173	107	107	1 173	(75)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	387	1	1	387	(2)	-
050	Production et distribution d'eau	77	2	2	77	(1)	-
060	Construction	763	99	99	763	(64)	-
070	Commerce	3 418	189	189	3 418	(123)	-
080	Transport et stockage	692	28	28	692	(23)	-
090	Hébergement et restauration	806	86	86	806	(55)	-
100	Information et communication	780	14	14	780	(7)	-
110	Activités immobilières	9 835	449	449	9 835	(291)	-
120	Activités financières et d'assurance	1 498	71	71	1 498	(40)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 737	84	84	1 737	(33)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	995	41	41	995	(29)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	115	0	0	115	(2)	-
160	Enseignement	60	5	5	60	(4)	-
170	Santé humaine et action sociale	258	5	5	258	(6)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	289	10	10	289	(5)	-
190	Autres services	812	96	96	812	(80)	-
	Total	23 886	1 329	1 329	23 886	(860)	-

		31/12/2024					
		Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	Dont en défaut				
<i>En millions d'euros</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	115	15	15	115	(8)	-
020	Industries extractives	44	25	25	44	(12)	-
030	Industrie manufacturière	1 259	124	124	1 259	(80)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	326	4	4	326	(4)	-
050	Production et distribution d'eau	64	2	2	64	(1)	-
060	Construction	750	96	96	750	(54)	-
070	Commerce	3 118	193	193	3 118	(121)	-
080	Transport et stockage	689	32	32	689	(24)	-
090	Hébergement et restauration	746	97	97	746	(50)	-
100	Information et communication	499	19	19	499	(9)	-
110	Activités immobilières	9 166	289	289	9 166	(258)	-
120	Activités financières et d'assurance	1 577	50	50	1 577	(37)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 628	90	90	1 628	(31)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	888	44	44	888	(27)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	187	0	0	187	(0)	-
160	Enseignement	51	7	7	51	(3)	-
170	Santé humaine et action sociale	249	5	5	249	(8)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	310	9	9	310	(6)	-
190	Autres services	635	61	61	635	(75)	-
	Total	22 303	1 160	1 160	22 303	(807)	-

Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

	Risques bruts (en K€)		Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	2 390 815	Contrepartie 11	499 559
Contrepartie 2	2 173 350	Contrepartie 12	489 544
Contrepartie 3	1 781 369	Contrepartie 13	370 620
Contrepartie 4	1 279 755	Contrepartie 14	364 207
Contrepartie 5	1 145 410	Contrepartie 15	308 710
Contrepartie 6	1 114 874	Contrepartie 16	286 802
Contrepartie 7	774 567	Contrepartie 17	255 328
Contrepartie 8	758 986	Contrepartie 18	246 310
Contrepartie 9	612 514	Contrepartie 19	244 269
Contrepartie 10	561 926	Contrepartie 20	223 343

EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution au 31/12/2025

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2025	
		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles (PP&E)		
020	Autre que PP&E	-	0
030	Biens immobiliers résidentiels	-	0
040	Biens immobiliers commerciaux	-	0
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	0
060	Actions et titres de créance	-	-
070	Autres sûretés	-	-
080	Total	-	0

EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution au 31/12/2024

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2024	
		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	0
020	Autre que PP&E	-	0
030	Biens immobiliers résidentiels	-	0
040	Biens immobiliers commerciaux	-	0
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	0
060	Actions et titres de créance	-	0
070	Autres sûretés	-	0
080	Total	-	0

Approche standard

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation au 31/12/2025

31/12/2025

En millions d'euros	Expositions avant facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Expositions après facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Risques pondérés et densité	
	Bilan	Hors bilan	Bilan	Hors bilan	Risques pondérés	Densité des risques pondérés
Administrations centrales ou banques centrales	46 903	12	47 383	7	1 153	2%
Entités du secteur public n'appartenant pas au gouvernement central	1 668	229	1 675	120	404	23%
Administrations régionales ou locales	865	65	870	26	126	14%
Entité du secteur public	803	164	806	93	278	31%
Banques multilatérales de développement	37	2	32	2	23	66%
Organisations internationales	51	0	51	0	0	0%
Etablissements de crédit	5 217	174	11 484	122	449	4%
Obligations sécurisées	46	0	46	0	5	10%
Entreprises	5 903	2 317	4 957	1 109	5 736	95%
Dont financements spécialisés	725	497	686	179	977	113%
Expositions sur dettes subordonnées et actions	1 402	0	1 402	0	3 484	249%
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0%
Actions	1 402	0	1 402	0	3 484	249%
Clientèle de détail	1 021	46	1 003	45	786	75%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier et les expositions en Acquisition, Développement et Construction (ADC)	3 500	418	3 229	147	1 659	49%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel - non IPRE (générateur de revenus)	2 188	115	2 188	46	773	35%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel - IPRE (générateur de revenus)	78	12	78	5	44	53%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial - Autres - non IPRE	654	29	654	12	370	56%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial - IPRE (générateur de revenus)	0	0	0	0	0	0%
Acquisition, Développement et Construction	581	262	310	85	473	120%
Expositions en défaut	379	16	366	9	479	128%
Expositions sur les établissements et les entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0%
Investissement pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	425	0	425	0	1 122	264%
Autres éléments	2 284	0	2 284	0	877	38%
TOTAL	68 837	3 214	74 338	1 561	16 176	21%

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation au 31/12/2024

31/12/2024

En millions d'euros	Expositions avant facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Expositions après facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Risques pondérés et densité	
	Bilan	Hors bilan	Bilan	Hors bilan	Risques pondérés	Densité des risques pondérés
Administrations centrales ou banques centrales	31 919	5	32 608	5	1 180	4%
Administrations régionales ou locales	668	24	669	12	97	14%
Entités du secteur public	592	299	594	153	317	42%
Banques multilatérales de développement	225	2	225	2	19	8%
Organisations internationales	53	0	53	0	0	0%
Etablissements	5 775	176	12 418	138	412	3%
Obligations sécurisées	50	0	50	0	5	10%
Entreprises	6 018	2 100	5 208	1 033	5 901	95%
Clientèle de détail	951	38	936	36	729	75%
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	468	0	468	0	1 253	268%
Autres expositions	0	0	0	0	0	
Expositions sur les établissements et les entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 797	138	2 797	68	1 036	36%
Expositions présentant un risque élevé	100	0	80	0	120	150%
Expositions en défaut	218	19	208	14	305	137%
TOTAL	49 834	2 801	56 314	1 461	11 374	20%

Approche modèles internes

EU CR7 – Approche NI - Effet sur les risques pondérés des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit au 31/12/2025

En millions d'euros		31/12/2025	
		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
1	Administrations centrales ou banques centrales - approche NI simple	-	-
a	<i>Administrations régionales ou locales - approche NI simple</i>	-	-
b	<i>Entités du secteur public - approche NI simple</i>	-	-
2	Administrations centrales ou banques centrales - approche NI avancé	-	-
a	<i>Administrations régionales ou locales - approche NI avancé</i>	-	-
b	<i>Entités du secteur public - approche NI avancé</i>	-	-
3	Etablissements - approche NI simple	972	972
4	Non applicable		
5	Entreprises - approche NI simple	5 485	5 485
a	<i>Entreprises - générales</i>	5 485	5 485
b	<i>Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-
c	<i>Entreprises - Créances achetées</i>	-	-
6	Entreprises - approche NI avancé	2 847	2 847
a	<i>Entreprises - générales</i>	2 847	2 847
b	<i>Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-
c	<i>Entreprises - Créances achetées</i>	-	-
7	Non applicable		
8	Non applicable		
8a	Clientèle de détail - approche NI avancé	2 980	2 980
9	<i>Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles (QRRE)</i>	145	145
10	<i>Clientèle - garanties par des biens immobiliers résidentiels</i>	1 640	1 640
a	Clientèle - créances achetées	-	-
b	Clientèle - autres expositions sur la clientèle de détail	1 195	1 195
11	Non applicable		
12	Non applicable		
13	Non applicable		
14	Non applicable		
15	Non applicable		
16	Non applicable		
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	6 457	6 457
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	5 826	5 826
19	Total des expositions	12 284	12 284

EU CR7 – Approche NI - Effet sur les risques pondérés des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit au 31/12/2024

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2024	
		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	8 481	8 481
2	Administrations centrales et banques centrales	-	-
3	Établissements	624	624
4	Entreprises	7 857	7 857
4,1	dont Entreprises - PME	1 816	1 816
4,2	dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	4 498	4 498
6	Administrations centrales et banques centrales	-	-
7	Établissements	-	-
8	Entreprises	1 076	1 076
8,1	dont Entreprises - PME	391	391
8,2	dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-
9	Clientèle de détail	3 422	3 422
9,1	dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière	1 131	1 131
9,2	dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière	1 015	1 015
9,3	dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles	97	97
9,4	dont Clientèle de détail — PME — Autres	600	600
9,5	dont Clientèle de détail — non-PME — Autres	580	580
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	12 979	12 979

EU CR7-A – Approche NI - Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit au 31/12/2025

A-IRB	31/12/2025												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Techniques d'atténuation du risque de crédit													RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée			
	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)				
Central governments and central banks	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Regional governments and local authorities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Public sector entities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Corporates	5 626	0,00%	43,14%	30,96%	6,75%	5,43%	1,69%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	2 847	
Corporates – General	5 626	0,00%	43,14%	30,96%	6,75%	5,43%	1,69%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	2 847	
Corporates – Specialised lending	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Corporates - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Retail	17 172	1,18%	70,89%	66,71%	0,28%	3,89%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	12,63%	0,00%	-	2 980	
Retail – Qualifying revolving	692	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	145	
Retail – secured by residential immovable property	11 300	0,00%	99,96%	99,96%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 640	
Retail - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Retail - Other retail exposures	5 180	3,92%	16,93%	3,10%	0,94%	12,89%	0,07%	0,07%	0,00%	0,00%	41,87%	0,00%	-	1 195	
Total	22 798	0,89%	64,04%	57,89%	1,88%	4,27%	0,43%	0,43%	0,00%	0,00%	9,51%	0,00%	-	5 826	

31/12/2025															
F-IRB	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée									Protection de crédit non financée				RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
Central governments and central banks	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Regional governments and local authorities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Public sector entities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Institutions	2 223	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	972
Corporates	10 740	0,00%	5,85%	4,14%	1,71%	0,00%	2,02%	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	5 485
Corporates – General	10 740	0,00%	5,85%	4,14%	1,71%	0,00%	2,02%	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	5 485
Corporates – Specialised lending	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Corporates - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Total	12 963	0,00%	4,85%	3,43%	1,42%	0,00%	1,67%	1,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	6 457

EU CR8 - Etats des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

En millions d'euros		31/12/2025	31/12/2024
		Montant d'exposition pondéré	Montant d'exposition pondéré
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	12 029	14 292
2	Taille de l'actif (+/-)	508	302
3	Qualité de l'actif (+/-)	25	(513)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	(468)	(674)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-	(458)
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(0)	4
8	Autres (+/-)	191	25
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	12 284	12 979

Financements spécialisés

CR10.5- Exposition sur actions en vertu de l'art 133(3) et (6) de l'art 495a (3) CRR

En millions d'euros	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au Risque	Montant d'exposition pondéré	Risques pondérés
Exposition sur capital investissement	106	-	190%	106	202	1
Exposition sur actions cotées	-	-	290%	-	-	-
Autres expositions sur actions	-	-	370%	-	-	-
Total	106	-		106	202	1

EU CR10 – 2024 2024 - Catégories

En millions d'euros	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	118	0	190%	118	223	1
Expositions sur actions cotées	6	0	290%	6	19	0
Autres expositions sur actions	1 361	0	370%	1 361	5 037	33
Total	1 485	-		1 485	5 279	34

EXPOSITIONS RENEGOCIEES ET NON PERFORMANTES - EU ECQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées au 31/12/2025

Données présentées au titre de la norme IFRS7

	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
		Dont en défaut	Dont dépréciées					
<i>En millions d'euros</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	219	414	414	414	(6)	(69)	501	308
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entreprises Non Financières</i>	85	178	178	178	(4)	(34)	180	115
<i>Ménages</i>	135	236	236	236	(2)	(34)	321	193
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	219	414	414	414	(6)	(69)	501	308

EU ECQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées au 31/12/2024

Données présentées au titre de la norme IFRS7

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut					Dont dépréciées
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	224	381	381	381	(7)	(66)	489	292
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	0	0	0	0	(0)	0	0	0
<i>Entreprises Non Financières</i>	112	155	155	155	(5)	(27)	202	112
<i>Ménages</i>	111	226	226	226	(1)	(39)	286	180
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	(0)	0	0	0
TOTAL	224	381	381	381	(7)	(66)	489	292

4. RISQUES DE MARCHÉ

La politique de BRED Banque Populaire en matière de risque de marché repose sur une organisation dédiée des activités de marché et sur un dispositif de contrôle interne structuré.

Les activités sont structurées comme suit :

- Gestion consolidée des investissements, avec des investissements moyens et long terme en private equity (direct ou indirect), immobilier et titrisations de très bonne notation.
- ALM et Trésorerie : gestion de la réserve de liquidité, du refinancement de la banque commerciale sur les marchés et des opérations de macro-couverture.
- Salle des marchés : services de couverture de taux et de change pour les clientèles du réseau, intermédiation sur les marchés monétaires et gestion de la liquidité sur signature BRED via des placements en obligations souveraines et actions de très haute qualité et liquidité.

Les informations qualitatives et organisationnelles relatives à la gouvernance et à la surveillance du risque de marché sont traitées dans le rapport annuel Groupe BRED 2025 – Chapitre 4 - Gestion et contrôle de la conformité et des risques du Groupe BRED Banque Populaire.

Statistiques d'exposition aux risques de marché

Le calcul des actifs pondérés par les risques (RWA), qui déterminent l'exigence en fonds propres, donne une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

Actifs pondérés par le risque au titre du risque de marché

Groupe BRED <i>En millions d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Risque de taux	941	715
Risque de change	764	816
Risque de propriété, produits de base et or	33	62
TOTAL	1 737	1 593

Value-at-Risk

La BRED Banque populaire calcule une VaR paramétrique à 99 % et à horizon 1 jour sur les portefeuilles de trading. Les activités de trading sont principalement logées à la Salle des Marchés.

Historique de la VaR salle des marchés - Périmètre Trading (en M€)

	VaR au 31/12/24	VaR au 31/03/25	VaR au 30/06/25	VaR au 30/09/25	VaR au 31/12/25	Évolution de la VaR entre 12/24 et 12/25 (M€)
TOTAL BRED	4,0	4,6	4,0	3,4	3,7	- 0,3

La VaR sur le périmètre trading de la Salle des Marchés enregistre une légère baisse.

5. RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

Les principes de gouvernance, de gestion et de suivi des risques de bilan et de trésorerie sont détaillés dans le rapport annuel Groupe BRED 2025 – Chapitre 4 - Gestion et contrôle de la conformité et des risques du Groupe BRED Banque Populaire.

Echéancier des emplois et des ressources (DRAC)

Echéancier des emplois et des ressources (DRAC) au 31/12/25	Inférieur à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total au 31/12/25
<i>En millions d'Euros</i>							
Caisse, banques centrales	24 732						24 732
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						13 045	13 045
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	92	520	199	18 028	4 893	1 411	25 143
Instruments dérivés de couverture						201	201
Titres au coût amorti	203	27	202	2 027	294		2 753
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4 125	1 464	3 551	227	16		9 383
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	9 381	1 339	2 341	14 841	18 506	1 089	47 497
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						2	2
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	38 533	3 350	6 292	35 123	23 709	15 748	122 756
Banques centrales		12					12
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 143					70	1 212
Instruments dérivés de couverture						315	315
Dettes représentées par un titre	3 660	4 081	622	22	134		8 520
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 015	2 839	4 365	5 177	2 419		30 815
Dettes envers la clientèle	70 582	2 265	1 548	1 209	587		76 191
Dettes subordonnées		1	1	3	1		6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	91 399	9 199	6 536	6 411	3 141	384	117 070
Engagements de financement donnés en faveur des Ets de crédit	100	1		12	38		151
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 128	463	402	3 747	2 203	97	8 040
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 228	464	402	3 759	2 241	97	8 190
Engagements de garantie en faveur des ets de crédit	137	107	203	45	15	59	566
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	608	159	351	1 116	1 434	114	3 782
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	745	266	554	1 161	1 449	173	4 348

Réserves de liquidité <i>En millions d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités placées auprès des banques centrales	21 842	9 296
Titres LCR	12 769	10 387
Actifs éligibles banques centrales		
TOTAL	34 611	19 682

L'évolution de la réserve de liquidité au cours de l'année 2025 traduit la volonté d'accroître les efforts de collecte afin d'accompagner les ambitions de production de crédit, de maintenir un niveau de couverture élevé et d'assurer une gestion prudente des ratios de liquidité.

BRED Banque Populaire a clôturé l'année avec un niveau de liquidité élevé, grâce notamment aux opérations de refinancement de long terme.

Impasses de liquidité

En millions d'euros	01/01/2026 au 31/12/2026	01/01/2027 au 31/12/2029	01/01/2030 au 31/12/2033
Impasses	10 260	14 206	5 330

Les impasses de liquidité mesurent les besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures. La position de liquidité projetée montre un excédent structurel de liquidité sur l'horizon d'analyse.

EU LIQ1 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En millions d'euros

Trimestre se terminant le (JJ Mois AAA)	Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale non pondérée (moyenne)			
	31/03/25	30/06/25	30/09/25	31/12/25	31/03/25	30/06/25	30/09/25	31/12/25
Nombre de points utilisés pour le calcul de moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
Total Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					22 645	23 743	25 657	28 237
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et petites entreprises, dont	19 740	19 783	19 811	20 125	1 143	1 155	1 164	1 196
Dépôts stables	11 120	11 162	11 205	11 234	556	558	560	562
Dépôts moins stables	5 868	5 967	6 038	6 340	587	597	604	634
Dépôts non sécurisés des entreprises et institutions financières, dont	48 968	49 911	51 111	52 257	28 552	29 161	29 563	29 706
Dépôts opérationnels	4 263	4 154	4 382	4 743	1 025	996	1 051	1 141
Dépôts non opérationnels	42 248	43 635	44 633	45 455	25 070	26 042	26 416	26 507
Dettes émises non sécurisées	2 458	2 122	2 096	2 059	2 458	2 122	2 096	2 059
Dépôts sécurisés des entreprises et institutions financières					694	502	361	424
Sorties additionnelles, dont :	2 086	2 061	2 036	2 057	1 069	1 105	1 101	1 125

Sorties relatives aux dérivés et transactions collatéralisées (tombées repo < 30 jours)	987	1 035	1 036	1 061	987	1 035	1 036	1 061
Sorties relatives aux produits de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Facilités de crédit et de liquidité	1 099	1 027	1 000	996	82	71	66	64
Autres sorties contractuelles de trésorerie	2 984	2 729	2 664	2 747	2 984	2 729	2 664	2 747
Autres sorties contingentes de trésorerie	6 924	8 102	8 814	9 266	1 054	1 073	1 124	1 192
Total sorties de trésorerie					35 496	35 724	35 977	36 390
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Transactions collatéralisées par des titres (i.e. reverse repos)	9 356	9 442	8 879	8 903	7 984	7 928	7 224	6 941
Entrées de trésorerie des prêts	3 001	3 142	3 017	3 254	1 944	2 010	1 909	2 054
Autres entrées de trésorerie	9 641	9 345	8 727	8 091	8 165	7 908	7 406	6 647
(Différence entre les entrées totales pondérées et les sorties totales pondérées de trésorerie résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers soumis à des restrictions de transfert ou libellés en monnaies non convertibles)					0	0	0	0
(Entrées excédentaires d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	21 998	21 929	20 623	20 248	18 092	17 846	16 539	15 643
Entrées de trésorerie entièrement exemptes de plafond	31	27	22	15	31	27	22	15
Entrées de trésorerie soumises au plafond à 90 %	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond à 75 %	16 982	16 444	14 904	14 399	18 061	17 820	16 517	15 628
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
TOTAL HQLA					22 645	23 743	25 657	28 237
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					17 404	17 878	19 438	20 747
RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME (en %)					130%	133%	132%	136%

EU LIQ2 : Ratio de financement stable net (NSFR)

		31/12/2025				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée	
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an		≥ 1an
Éléments du financement stable disponible						
	Éléments et instruments de fonds propres	7 055	0	0	0	7 055
	<i>Fonds propres</i>	7 055	0	0	0	7 055
	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		0	0	0	0
	Dépôts de la clientèle de détail		20 568	16	218	19 358
	<i>Dépôts stables</i>		12 294	7	133	11 819
	<i>Dépôts moins stables</i>		8 274	9	84	7 540
	Financement de gros :		73 541	2 955	10 987	32 713
	<i>Dépôts opérationnels</i>		5 545	0	0	618
	<i>Autres financements de gros</i>		67 996	2 955	10 987	32 095
	Engagements interdépendants		127	0	2 238	0
	Autres engagements :	107	2 070	46	802	825
	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	107				
	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		2 070	46	802	825
	Financement stable disponible total					59 952
Éléments du financement stable requis						
	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					3 909
	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		0	0	0	0
	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		0	0	0	0
	Prêts et titres performants :		13 629	3 776	48 735	37 229
	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		553	4	332	334
	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		8 666	1 545	3 004	4 519
	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		3 230	1 771	32 856	28 198
	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le</i>		1 087	823	18 690	14 611

	<i>risque de crédit</i>					
	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>		528	434	8 024	0
	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		528	434	8 024	0
	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		652	22	4 519	4 179
	Actifs interdépendants		127	0	2 238	0
	Autres actifs:	0	354	1	7 865	7 884
	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				0	0
	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		0	0	0	0
	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		354			18
	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		0			
	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		0	1	7 865	7 866
	Éléments de hors bilan		4 598	0	6 259	448
	Financement stable requis total					49 470
	Ratio de financement stable net (%)					121,2%

6. RISQUES OPERATIONNELS

BRED Banque Populaire s'est muni d'un dispositif de mesure des risques non financiers via l'utilisation normalisée d'indicateurs. Ceux-ci couvrent les indicateurs du dispositif Appétit au risque et les indicateurs issus de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié.

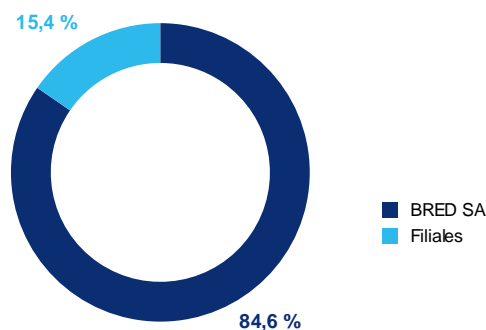
Les informations qualitatives et organisationnelles relatives à la gouvernance et à la surveillance du risque opérationnel sont traitées dans le rapport annuel Groupe BRED 2025 – Chapitre 4 - Gestion et contrôle de la conformité et des risques du Groupe BRED Banque Populaire.

Exposition aux risques opérationnels

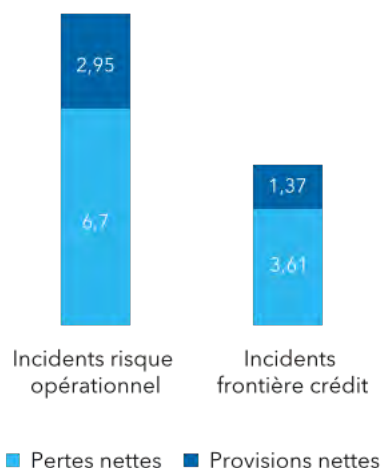
Au 31 décembre 2025, le montant annuel comptabilisé des pertes et provisions nettes du Groupe BRED au titre du Risque Opérationnel s'élève à 14,63 millions d'euros dont :

- 9,65 millions d'euros sur les incidents de risque opérationnel (6,70 M€ de pertes et 2,95 M€ de provisions nettes) ;
- 4,98 millions d'euros sur les incidents « Frontière crédit » (3,61 M€ de pertes et 1,37 M€ de provisions nettes).

Répartition des pertes et provisions par entité



Répartition des pertes et provisions en M€



Environ 40 000 incidents ont été validés dans l'outil de collecte sur la période.

7. POLITIQUE DE REMUNERATION

Informations quantitatives

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2025 – Tableau REM1 Attribution au titre de l'exercice 202(- hors charges patronales - en €		Organe de direction Fonction de surveillance	Organe de direction Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés	Total
		Rémunération fixe	Nombre de membres du personnel identifiés	20	3	20
Rémunération fixe totale	908 500 €		1 286 000 €	3 473 531 €	9 111 396 €	14 779 428 €
<i>dont numéraire</i>	908 500 €		1 286 000 €	3 473 531 €	9 111 396 €	14 779 428 €
<i>dont actions ou droits de propriété équivalents</i>	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
<i>dont instruments liés</i>	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
<i>dont autres instruments</i>	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
<i>dont autres formes</i>	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	Nombre de membres du personnel identifiés	0	3	17	71	91
	Rémunération variable totale	0 €	1 159 200 €	1 781 000 €	5 233 300 €	8 173 500 €
	<i>dont numéraire</i>	0 €	515 500 €	918 000 €	2 978 300 €	4 411 800 €
	<i>dont différé</i>	0 €	233 000 €	345 200 €	902 000 €	1 480 200 €
	<i>dont actions ou droits de propriété équivalents</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>dont différé</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>dont instruments liés</i>	0 €	480 500 €	863 000 €	2 255 000 €	3 598 500 €
	<i>dont différé</i>	0 €	233 000 €	345 200 €	902 000 €	1 480 200 €
	<i>dont autres instruments</i>	0 €	163 200 €	0 €	0 €	163 200 €
	<i>dont différé</i>	0 €	163 200 €	0 €	0 €	163 200 €
<i>dont autres formes</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<i>dont différé</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Rémunération totale	908 500 €	2 445 200 €	5 254 531 €	14 344 696 €	22 952 928 €	

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice 2025 - Tableau REM2 – Montants en € - hors charges patronales		Organe de direction Fonction de surveillance	Organe de direction Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés	Total
Versements spéciaux	Rémunérations variables garanties octroyées en 2024					
	Nombre de collaborateurs preneurs de risques ayant bénéficié d'une rémunération variable garantie octroyée en 2024 à l'occasion de leur recrutement	0	0	0	0	0
	Montant des rémunérations variables garanties octroyées en 2024 à l'occasion d'un recrutement d'un preneur de risques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	dont rémunérations variables garanties qui ont été versées en 2024 et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Indemnités de départ attribuées les années précédentes et versées en 2024					
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié du versement en 2024 d'indemnités de rupture octroyées sur des exercices antérieurs à 2024	0	0	0	0	0
	Montant des indemnités de rupture octroyées avant 2024 et versées en 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Indemnités de départ attribuées en 2024					
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'indemnités de rupture octroyées en 2024	0	0	0	0	0
	Montant des Indemnités de rupture octroyées en 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	dont montant versé en 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	dont montant différé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
dont indemnités de départ versées en 2024 qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
dont montant le plus élevé octroyé à une seule personne	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Rémunérations variables différées et retenues – Tableau REM3 Montants en € - hors charges patronales -	Montant total des rémunérations différées attribuées au titre des exercices antérieurs à 2024 (avant réductions éventuelles) en valeur d'attribution	dont montant acquis en 2024 en valeur d'attribution	dont montant non acquis en 2024 (devenant acquises au cours des exercices suivants) en valeur d'attribution	Montant des réductions explicites effectuées en 2024 sur les rémunérations variables différées qui devaient devenir acquises en 2024	Montant des réductions explicites effectuées en 2024 sur les rémunérations variables différées qui devaient devenir acquises au cours des exercices suivants	Montant total des ajustements implicites ex post : différence entre les valeurs de paiement et d'attribution (après éventuelle réduction) des fractions de parts variables attribuées au titre des exercices antérieurs à 2024 et versées en 2024	Montant total des rémunérations différées attribuées au titre des exercices antérieurs à 2024 (après réductions éventuelles) en valeur de paiement	Montant total des rémunérations différées attribuées au titre des exercices antérieurs à 2024 qui sont acquises mais qui font l'objet d'une période de rétention
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Organe de direction - Fonction de surveillance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
En numéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions ou droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments liés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Organe de direction - Fonction de gestion	1 889 830 €	369 006 €	1 520 824 €	0 €	0 €	10 020 €	425 626 €	13 000 €
En numéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions ou droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments liés	1 889 830 €	369 006 €	1 520 824 €	0 €	0 €	10 020 €	425 626 €	13 000 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres membres de la direction générale	1 420 780 €	410 620 €	1 010 160 €	0 €	0 €	7 054 €	408 694 €	96 800 €
En numéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions ou droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments liés	1 420 780 €	410 620 €	1 010 160 €	0 €	0 €	7 054 €	408 694 €	96 800 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres membres du personnel identifiés	8 066 286 €	2 326 867 €	5 739 420 €	0 €	0 €	42 813 €	2 347 182 €	561 400 €
En numéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions ou droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments liés	8 066 286 €	2 326 867 €	5 739 420 €	0 €	0 €	42 813 €	2 347 182 €	561 400 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	11 376 896 €	3 106 493 €	8 270 404 €	0 €	0 €	59 887 €	3 181 501 €	671 200 €

Attribution au titre de l'exercice 2025 hors charges patronales – REM 5 Montants en €	Organe de direction - Exécutive	Organe de direction - Surveillance	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonction indépendante de contrôle	Autres	Total
Nombre de membres du personnel identifiés										120
<i>dont membres de l'organe de direction</i>	3	20	23							
<i>dont autres membres de la direction générale</i>				5	2	0	13	0	0	
<i>dont autres membres du personnel identifiés</i>				40	13	0	7	17	0	
Rémunération totale	2 445 200 €	908 500 €	3 353 700 €	9 693 256 €	3 293 374 €	0 €	4 278 000 €	2 334 597 €	0 €	
<i>dont rémunération variable</i>	1 159 200 €	0 €	1 159 200 €	4 747 000 €	860 200 €	0 €	996 000 €	411 100 €	0 €	
<i>dont rémunération fixe</i>	1 286 000 €	908 500 €	2 194 500 €	4 946 256 €	2 433 174 €	0 €	3 282 000 €	1 923 497 €	0 €	

INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT PILIER III 2025

Référence	Titre
GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – Chapitre 2	
EU CC2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel
Tableau BPCE	Fonds propres prudentiels – Variation fonds propres CET1 – Détail participations (intérêts minoritaires) – Variations fonds propres AT1 – Variation fonds propres Tiers 2
EU OV1	Vue d'ensemble des risques pondérés
BPCE 06	Risques pondérés par type de risques et de métiers
EU INS1	Participations dans les entreprises d'assurance non déduites des fonds propres
EU LR1 - LRSum	Passage du bilan comptable à l'exposition de levier
EULI3	Résumé des différences entre périmètre de consolidation statutaire et prudentiel
EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires
BPCE 10	Fonds propres de catégorie 2
EU CCYB1	Répartition géographique des expositions de crédit utilisées dans le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique
EU PV1	Correction de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)
EU LR2 - LRCom	Ratio de levier
EU LR3 - LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)
EU INS2	Conglomérats financiers - informations sur les Fonds Propres et le ratio d'adéquation des Fonds Propres
RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE – Chapitre 3	
EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
EU CR1-A	Échéance des expositions
EU CR3	Techniques de réduction du risque de crédit
EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité
EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
EU CR4	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation
EU CR7	Approche NI - Effet sur les risques pondérés des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit
EU CR7-A	Approche NI - Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit
EU CR8	États des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
EU CR10.5	Exposition sur actions en vertu de l'art 133(3) et (6) de l'art 495a (3) CRR
EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
RISQUES STRUCTURELS DE BILAN – Chapitre 4	
EU LIQ1	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)
POLITIQUE DE REMUNERATION – Chapitre 5	
EU-REM1	Rémunérations attribuées pour l'exercice 2025
EU-REM2	Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice 2025
EU-REM3	Rémunérations variables différées et retenues
EU-REM5	Informations sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2025